

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DE SEANCE

Après appel des membres présents par Monsieur Yves MINCK, Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur Jean-Jacques MONTAGNE doyen d'âge, à 20 h 16.

01. MODALITES D'ORGANISATION DES SCRUTINS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Jean-Jacques MONTAGNE

Conformément aux articles L2121-15 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire désigne en début de séance un secrétaire de séance auquel peuvent être adjoindre des auxiliaires choisis hors de ses membres.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 134), le Conseil communautaire désigne :

- Secrétaire de séance : Ombeline LEQUIEN ;
- Assesseurs : Ombeline LEQUIEN, Jordan GUITTON, Pauline ROUSSEAU, Stéphanie FRAENKEL, Gaëlle CAFFET, Boris DRIAT, Cécile PAUWELS, David BLANCHON, Jérémy LEBECQ, Fadi DADOUH, Rachida BOUDADI, Kévin POIVEZ, Loetitia DAUTET, Frédéric SERRA, Sophie RICHARD, David FRAPIN, Virgil HENEQUIN, Virginie GUILLAUMET ;
- Auxiliaires : Yves MINCK, Jean-Baptiste DAUBIGNY, François-Julien DEFERT, Aurélien BELIN, Rodolphe RAPINAT, Christelle SATOLA, Clara BEANDALANA, Hélène TA-NGOC, Emeline GENTIL, Juliette LE GENTIL, Mélanie MILOT, Sophie CALVO, Aline JUILLET, Lucy HAN, Marie-Emmanuelle SENECAIRE, Patricia GIULI, Barbara BOURSON, Chloé BOYÉ, Sonia MERGER, Juliette DOMECE, Marie-Laure CLEMONT, Ariane JACONTINO, Yvan PIE.

02. ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Rapporteur : Jean-Jacques MONTAGNE

Après appel à candidatures, 2 conseillers communautaires se sont porté candidats :

- BAROIN François
- GUITTON Jordan

Le scrutin clos, il a été procédé au dépouillement des votes.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin relatif à l'élection du Président sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	134
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

Monsieur BAROIN François, avec 118 voix, a été proclamé Président et immédiatement installé.

Interventions : Marie-Luce BURRI – Jordan GUITTON – Jean-Pierre ABEL – Olivier GIRARDIN – Jean-Pierre CORNEVIN – François BAROIN

03.COMPOSITION DU BUREAU : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES

Rapporteur : Le Président

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-Présidents et des autres conseillers ayant reçu délégation. Le nombre maximal de Vice-Présidents est de 20% des conseillers siégeant au sein du Conseil communautaire, une dérogation à 30% étant possible sur accord des deux-tiers de l'organe délibérant sans pouvoir dépasser néanmoins le nombre de quinze. S'agissant des autres membres du Bureau, aucun plafond n'est imposé.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 132 – Abstention : 2), la composition du Bureau est fixée comme suit :

- Nombre de Vice-Présidents : 15
- Nombre de Conseillers communautaires délégués : 18

04.ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : Le Président

Après appel à candidatures, 15 conseillers communautaires se sont porté candidats :

1er VICE-PRESIDENT	6ème VICE-PRESIDENT	11ème VICE-PRESIDENT
<i>Jacky RAGUIN</i>	<i>Pascal LANDREAT</i>	<i>Didier LEPRINCE</i>
2ème VICE-PRESIDENT	7ème VICE-PRESIDENT	12ème VICE-PRESIDENT
<i>Catherine LEDOUBLE</i>	<i>Annie DUCHENE</i>	<i>David GARNERIN</i>
3ème VICE-PRESIDENT	8ème VICE-PRESIDENT	13ème VICE-PRESIDENT
<i>Marc SEBEYRAN</i>	<i>Bertrand CHEVALIER</i>	<i>Christian BRANLE</i>
4ème VICE-PRESIDENT	9ème VICE-PRESIDENT	14ème VICE-PRESIDENT
<i>Olivier GIRARDIN</i>	<i>Jean-Michel VIART</i>	<i>Yve REHN</i>
5ème VICE-PRESIDENT	10ème VICE-PRESIDENT	15ème VICE-PRESIDENT
<i>Jean-Pierre ABEL</i>	<i>Arnaud MAGLOIRE</i>	<i>François MANDELLI</i>

Le scrutin clos, il a été procédé au dépouillement des votes et sont élus :

1. Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61

M. RAGUIN Jacky, avec 121 voix, a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

2. Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

Mme LEDOUBLE Catherine, avec 122 voix, a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3. Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

M. SEBEYRAN Marc, avec 120 voix, a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

4. Élection du quatrième vice-président

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	9
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

M. GIRARDIN Olivier, avec 118 voix, a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

5. Élection du cinquième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8
Nombre de suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58

M. ABEL Jean-Pierre, avec 114 voix, a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

6. Élection du sixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

M. LANDREAT Pascal, avec 118 voix, a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

7. Élection du septième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	10
Nombre de suffrages exprimés	113
Majorité absolue	57

Mme DUCHENE Annie, avec 113 voix, a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

8. Élection du huitième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59

M. CHEVALIER Bertrand, avec 117 voix, a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

9. Élection du neuvième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

M. VIART Jean-Michel, avec 118 voix, a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

10. Élection du dixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

M. MAGLOIRE Arnaud, avec 120 voix, a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

11. Élection du onzième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	9
Nombre de suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58

M. LEPRINCE Didier, avec 114 voix, a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

12. Élection du douzième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	10
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56

M. GARNERIN David, avec 111 voix, a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

13. Élection du treizième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	7
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59

M. BRANLE Christian, avec 117 voix, a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

14. Élection du quatorzième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55

M. REHN Yves, avec 109 voix, a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

15. Élection du quinzième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

M. MANDELLI François, avec 110 voix, a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

05.ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Le Président

Après appel à candidatures, 15 conseillers communautaires se sont porté candidats :

1^{er} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	7^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	13^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
Bernard ROBLET	Bruno FARINE	Nicolas MENNETRIER
2^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	14^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
Thierry BLASCO	Olivier DUQUESNOY	Mélanie BAGATTIN

3ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	9ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	15ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
<i>Jean-François RESLINSKI</i>	<i>Guy DELAITRE</i>	<i>Philippe GUNDALL</i>
4ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	10ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	16ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
<i>Jack HIRTZIG</i>	<i>Christian BLASSON</i>	<i>Karima OUADAH</i>
5ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	11ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	17ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
<i>Christophe CHOMAT</i>	<i>Bruno GANTELET</i>	<i>José GONCALVES</i>
6ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	12ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	18ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE
<i>Marie-France JOLLIOT</i>	<i>Maxime DUSACQ</i>	<i>Bernard CHAMPAGNE</i>

Le scrutin clos, il a été procédé au dépouillement des votes et sont élus :

1. Élection du premier conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	134
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	124
Majorité absolue	63

M. ROBLET Bernard, avec 124 voix, a été proclamé premier conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

2. Élection du deuxième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	123
Majorité absolue	62

M. BLASCO Thierry, avec 123 voix, a été proclamé deuxième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

3. Élection du troisième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2

Nombre de suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61

M. RESLINSKI Jean-François, avec 121 voix, a été proclamé troisième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

4. Élection du quatrième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58

M. HIRTZIG Jack, avec 115 voix, a été proclamé quatrième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

5. Élection du cinquième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56

M. CHOMAT Christophe, avec 111 voix, a été proclamé cinquième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

6. Élection du sixième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60

Mme JOLLIOT Marie-France, avec 119 voix, a été proclamée sixième conseillère communautaire déléguée et immédiatement installée.

7. Élection du septième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

M. FARINE Bruno, avec 120 voix, a été proclamé septième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

8. Élection du huitième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60

M. DUQUESNOY Olivier, avec 119 voix, a été proclamé huitième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

9. Élection du neuvième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

M. DELAITRE Guy, avec 120 voix, a été proclamé neuvième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

10. Élection du dixième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

M. BLASSON Christian, avec 122 voix, a été proclamé dixième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

11. Élection du onzième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

M. GANTELET Bruno, avec 118 voix, a été proclamé onzième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

12. Élection du douzième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59

M. DUSACQ Maxime, avec 116 voix, a été proclamé douzième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

13. Élection du treizième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	131
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59

M. MENNETRIER Nicolas, avec 116 voix, a été proclamé treizième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

14. Élection du quatorzième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

Mme BAGATTIN Mélanie, avec 118 voix, a été proclamée quatorzième conseillère communautaire déléguée et immédiatement installée.

15. Élection du quinzième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
--	---

Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58

M. GUNDALL Philippe, avec 115 voix, a été proclamé quinzième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

16. Élection du seizième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58

Mme OUADAH Karima, avec 114 voix, a été proclamée seizième conseillère communautaire déléguée et immédiatement installée.

17. Élection du dix-septième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60

M. GONCALVES José, avec 119 voix, a été proclamé dix-septième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

18. Élection du dix-huitième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	132
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57

M. CHAMPAGNE Bernard, avec 112 voix, a été proclamé dix-huitième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

06.CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : Le Président

Le Conseil communautaire prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.

07.DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Jacky RAGUIN

Afin de faciliter la gestion communale quotidienne, l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Communautaire de donner délégation de pouvoirs de pouvoirs dans certaines matières au Président

De plus, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, a élargi temporairement et de plein droit les pouvoirs des maires afin d'assurer la continuité du fonctionnement et l'exercice des compétences de la Ville de Troyes sans avoir à réunir le conseil municipal.

Ce régime particulier de délégation n'a pas pour autant dessaisi l'assemblée délibérante qui dispose d'un droit à l'information et d'un pouvoir de réformation. L'ensemble des décisions prises sont annexées au rapport.

Au vu de ce de ces éléments, il est proposé de prendre acte des décisions prises qui auront valeur définitive et d'accepter la délégation, pour la durée du mandat de l'ensemble des attributions figurant dans le rapport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 132, Abstention : 2) :

- prend acte des décisions prises par le Président qui auront valeur définitive en l'absence de réformation ;
- délègue à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, pour la durée du mandat du Conseil Communautaire, les attributions suivantes :

1° FINANCES :

- a. DE PROCÉDER dans la limite des prévisions budgétaires y compris les reports, à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et au a de l'article L.2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Il est entendu que ces contrats de prêts devront respecter la classification 1A des produits de financement, c'est-à-dire n'utiliser que des indices financiers de la zone Euro (catégorie 1) et n'être indexés structurellement que sur des taux fixes simples, des taux variables simples ou plafonnés (cap) ou encadré (tunnel) répondant à la catégorie A de la classification définie dans la Charte de bonne conduite,

- b. D'AUTORISER la gestion dynamique de la dette en fonction des évolutions

des marchés financiers.

Les produits susceptibles d'être proposés dans le cadre d'opérations de renégociation de l'encours de la dette (contrats de prêts à taux fixe simple, à taux variable simple ou plafonné (cap) ou encadré (tunnel), contrats d'échange de taux (structuré ou non) devront être exclusivement indexés sur des indices de la zone Euro et répondre impérativement à la référence 1A de la classification définie dans la Charte de bonne conduite,

- c. DE RÉALISER les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 millions d'euros par an,
- d. DE CRÉER, MODIFIER, SUPPRIMER les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- e. DE SOLLICITER tout organisme financeur public ou privé l'attribution de subventions dans la limite de 10 millions d'euros.

2° FONCIER :

- a. D'ARRÊTER et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole utilisées par les services publics communautaires,
- b. DE DÉCIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, y compris les contrats d'hébergement dans les MARPA. Cette délégation s'entend à la fois des contrats portant sur le louage des choses et de leurs avenants dans lesquels la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole est bailleur que dans ceux où elle est locataire,
- c. DE DÉCIDER l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- d. DE FIXER dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- e. D'EXERCER au nom de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que Troyes Champagne Métropole en soit titulaire ou délégataire, et/ou d'en déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'acquisition qui résulterait de l'exercice de ce droit,
- f. D'EXERCER au nom de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme,
- g. DE SIGNER la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- h. DE PRENDRE les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole,

- i. D'APPROUVER ET DE SIGNER des actes préalables et définitifs de toute opération immobilière (acquisition, échange, cession) dans la limite d'un prix principal inférieur à 25 000 € toutes taxes comprises ou 25 000€ net de toutes taxes (hors frais annexes),
- j. DE DEPOSER des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la démolition, la transformation, l'aménagement et l'édification des biens communautaires,
- k. D'AUTORISER les servitudes inférieures à 500 mètres linéaires et de recouvrer les sommes y afférentes.

3° JURIDIQUE :

- a. D'INTENTER au nom de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole les actions en justice ou de défendre Troyes Champagne Métropole dans les actions intentées contre elle. Cette délégation s'applique devant toutes les juridictions (administratives, civiles et pénales, Tribunal des conflits) et quelle que soit l'instance (référé de toute nature, première instance, appel ou cassation),
- b. DE REGLER les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- c. DE PRENDRE toute décision concernant :
 - la préparation, la passation, la conclusion l'exécution et le règlement des marchés publics, quel que soit leur technique d'achat, qui peuvent être passés en application des dispositions du Code de la Commande Publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - la préparation, la passation, la conclusion l'exécution et le règlement des contrats de concession au sens du Code de la Commande Publique ainsi que de tout autre type de contrat relevant de la commande publique, dans le respect des compétences du Conseil Communautaire.

4° DIVERS :

- a. DE PASSER les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- b. DE RÉGLER les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite d'un montant de 10 000€ par sinistre, quel que soit le véhicule communautaire impliqué dans le sinistre,
- c. DE PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal de Rosières-près-Troyes,
- d. D'ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- e. DE CREER par décision les tarifs et redevances ou cautions n'ayant pas de caractère fiscal dans la limite de 1000€,
- f. DE CONCLURE et SIGNER les contrats de séjour à durée d'un mois reconduit tacitement du fait de la seule volonté de la personne logée en application de l'article L311-4 du code de l'Action Sociale et des articles L633-2 et L633-3 du code de la construction et de l'habitation.

Intervention : Jacky RAGUIN

08.DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Rapporteur : Jacky RAGUIN

Il est proposé pour optimiser la gestion quotidienne de l'administration, de déléguer au Bureau communautaire l'approbation et l'autorisation à signer les actes nécessaires aux transactions immobilières supérieurs à 25 000€ nets de toutes taxes, le renouvellement des adhésions aux associations ainsi que les décisions d'octroi des garanties d'emprunt.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 132, Abstention : 2) :

- délègue au Bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat et dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que dans la limite des crédits inscrits au budget, l'exercice des attributions suivantes :
 - Approuver et autoriser la signature des actes préalables et définitifs de toute opération immobilière (acquisition, échange, cession) pour toute transaction dont le montant égale ou excède le prix principal de 25 000€ toutes taxes comprises ou 25 000€ net de toutes taxes (hors frais annexes) ;
 - Renouveler l'adhésion à des associations, y compris la désignation des représentants de Troyes Champagne Métropole ;
 - Approuver l'octroi de garanties d'emprunt sollicitées par les bailleurs sociaux, sans plafond, en application de la délibération portant règlement d'attribution ;
 - Approuver et modifier le règlement d'octroi des garanties d'emprunt.

09.COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – INSTAURATION ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Rapporteur : Le Président

Il s'agit de mettre en place la commission d'appel d'offres qui aura vocation à choisir les titulaires des marchés publics passés en procédure formalisée et de fixer les modalités de dépôt des candidatures. Il y aura 5 titulaires et 5 suppléants en plus du Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 134) :

- fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres la Commission d'Appel d'Offres selon les modalités suivantes :
 - La liste, établie selon le formulaire dédié, comprend en principe les noms de 5 titulaires et 5 suppléants, une liste pouvant néanmoins comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir ;
 - Seule une personne dont le nom figure sur la liste est habilitée à la déposer ;
 - Les listes doivent être déposées, contre récépissé, auprès du service des Assemblées, à l'accueil du siège de Troyes Champagne Métropole ou par mail, au plus tard le 16 juillet 2020 à 15 heures.

10.COMMISSION CONCESSIONS DES SERVICES PUBLICS – INSTAURATION ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Rapporteur : Le Président

Il s'agit de mettre en place la concession qui a une fonction similaire à la commission d'appel d'offres mais pour les délégations de service public, les concessions de travaux ou de services, ainsi que les concessions d'aménagement. Il y aura 5 titulaires et 5 suppléants en plus du Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 134) :

- fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission Concessions selon les modalités suivantes :
 - La liste, établie selon le formulaire dédié, comprend en principe les noms de 5 titulaires et 5 suppléants, une liste pouvant néanmoins comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir ;
 - Seule une personne dont le nom figure sur la liste est habilitée à la déposer ;
 - Les listes doivent être déposées, contre récépissé, auprès du service des Assemblées, à l'accueil du siège de Troyes Champagne Métropole ou par mail, au plus tard le 16 juillet 2020 à 15 heures.

11.CHARTE DE BONNES PRATIQUES – REPRISE D'ACTIVITÉ DES CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Rapporteur : Bertrand CHEVALIER

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent, liée au Covid-19, qualifiée le 11 mars dernier par l'Organisation Mondiale de Santé (OMS), de « pandémie ». Cette crise a conduit le Gouvernement à instaurer des mesures sanitaires obligeant les Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre et entreprises à repenser leur organisation et leur méthodologie de travail. Dans ce contexte exceptionnel, il est proposé d'adopter une Charte afin de manifester la volonté de notre Agglomération de collaborer à la recherche de solutions permettant de préserver les intérêts économiques de chacun et de limiter au maximum les situations pouvant amener à des contentieux futurs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 134) :

- approuve la présente Charte ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente Charte.

12. MODIFICATION DU CALENDRIER DES OUVERTURES DOMINICALES 2020 POUR LES COMMERCE IMPLANTÉS SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUITE AU REPORT DES SOLDES D'ÉTÉ

Rapporteur : Bertrand CHEVALIER

Suite à la crise sanitaire COVID-19, et notamment la fermeture des boutiques pendant le confinement, la période des soldes d'été initialement prévue du 24 juin au 21 juillet a été exceptionnellement reportée du 15 juillet au 11 août 2020.

Il est proposé d'adapter et modifier en conséquence les dates d'ouvertures dominicales, après concertation avec chacun des maires concernés et les commerçants de l'agglomération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 120 – Contre : 9 – Abstention : 5) :

- abroge la délibération n°27, adoptée en Conseil communautaire du 11 octobre 2019 ;
- adopte le nouveau calendrier des ouvertures dominicales, pour l'année 2020 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Interventions : Anna ZAJAC – Jordan GUITTON – Virginie GUILLAUMET – Gaëlle CAFFET – Ombeline LECQUIEN – Olivier GIRARDIN – Jean-Pierre ABEL – Pascal LANDREAT

13. CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS COMMUNAUTAIRES - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Rapporteur : Catherine LEDOUBLE

Il revient au Conseil communautaire de fixer, dans les limites et conditions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'enveloppe globale maximale des indemnités et les répartitions proposées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 132 – Abstention : 2) :

- détermine, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, l'enveloppe globale maximale autorisée pour l'indemnisation des Elus communautaires, comme suit :

Fonction	Taux maximal	Nombre d'élus concernés	Total %
Président	145%	1	145%
Vice-Présidents	66%	15*	990%
Enveloppe globale maximale autorisée		Total	1 135%

(*15 élus ont la qualité de Vice-Président de Troyes Champagne Métropole, en application de la délibération du 10 juillet 2020)

- répartit, dans la limite de l'enveloppe globale maximale, l'enveloppe suivante, retenant des taux différenciés de l'indice terminal de la fonction publique, selon les fonctions occupées par les élus au sein de Troyes Champagne Métropole :

Fonction	Taux proposé	Nombre d'élus concernés	Total %
Président	92,50%	1	92,50%
Vice-Présidents	37%	15	555 %
Conseillers Communautaires ayant reçu une délégation	27%	18*	486%
Total enveloppe globale affectée		Total	1 133,50 %

- fixe le taux de l'indemnité applicable aux Conseillers communautaires à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément à l'article L.5216-4-1 du CGCT ;

- fixe sur la base de ces éléments, les indemnités de fonction aux Elus communautaires avec effet au 11 juillet 2020 ;
- impute cette dépense aux crédits déjà ouverts au budget primitif 2020 pour les indemnités versées en 2020 et aux budgets suivants pour les indemnités versées les années qui suivent ;
- abroge la délibération n°53 du 3 juillet 2017 et ses délibérations modificatives relatives aux indemnités de fonction des Elus au Conseil Communautaire.

Intervention : François BAROIN

La séance est levée à 23 h 16.

Le Président
François BAROIN

Affiché le